

## LETTRE A UN AUTRE MEDECIN (1) \*:

**À remettre au salarié sous pli non fermé \***  
au timbre du médecin traitant

*Ne citer aucun nom de tierce personne, ni fonctions dans l'entreprise qui pourraient permettre une identification et autoriser une mise en cause directe ou indirecte.*

*S'abstenir d'évoquer la notion de « harcèlement moral »*

Cher(e) confrère (consœur),

En tant que médecin du travail en charge de l'entreprise ABCD (mentionner la branche d'activité), je suis votre patient(e), M / Mme XXL depuis (nombre de mois - années).

Il / elle **me dit\*** présenter depuis (nombre de semaines, mois) un état de souffrance mentale liée\* à son activité professionnelle\* (la décrire en quelques mots - contenu du travail, positionnement hiérarchique, principales contraintes .... -).

M. / Mme... **me signale\***: Doléances, SIGNES Fonctionnels et j'ai moi-même pu constater Observations Cliniques.

Avec son accord, et afin **d'étayer** son dossier, d'appréhender globalement ses difficultés pour tenter d'intervenir au mieux auprès de son entreprise, il m'importerait de connaître votre avis éclairé en tant que médecin traitant (antécédents, avis spécialisé éventuellement demandé, traitement mis en place, tout autre renseignement qui vous paraîtrait utile ...).

Vous remerciant de votre compréhension dans l'intérêt de votre patient, je vous prie d'agréer, mon cher confrère (consœur) mes salutations les meilleures

Docteur KN ...  
Médecin du travail

*Les passages en couleur sont facultatifs et/ou à adapter*

### Commentaire [u1]:

Lettre à un autre médecin soit pour avis complémentaire ou étayer un diagnostic, soit pour assurer la continuité d'une prise en charge ou des soins.

### Commentaire [u2]:

Les règles déontologiques relatives au secret médical et l'article L1110-4 du CSP imposent que les liens entre les médecins soient assurés en toute connaissance de cause par le patient, lequel peut prendre connaissance des échanges si toutefois il les autorise.

### Commentaire [u3]:

#### Le lien entre la santé et le travail est subjectif au niveau individuel

Il est basé sur les allégations du salarié, donc bien utiliser les formules du type « **selon ses dires, ou il me dit que** .... » et insister sur le fait que l'on se base sur le ressenti du salarié.

:

### Commentaire [u4]: Noter éléments relatifs au travail :

On peut décrire ce que l'on sait de sa situation de travail (poste de travail) : « Occupe un poste de .... »  
On peut noter les contraintes évoquées par le salarié mais celles-ci relevant de sa perception et intégrant donc une composante subjective, on précise à chaque fois : « le salarié évoque une charge de travail trop importante .... une dégradation de l'ambiance au travail »  
Ne citer aucun nom d'une tierce personne

### Commentaire [u5]: Noter les éléments relatifs à la santé :

On note les symptômes déclarés par le salarié « me signale. » et tous les éléments objectifs (constations au cours de l'examen clinique) qui nous ont permis d'évaluer l'impact sur l'état de santé

Mais le lien entre l'état de santé et le travail au niveau individuel reste essentiellement basé sur les allégations du salarié .....

### Commentaire [MSOffice6]:

Ici, écrit rédigé à l'attention d'un autre médecin, dans le cadre d'une demande **d'un avis complémentaire** pour étayer le dossier (DMT) et nous aider à prendre des décisions ou nous aider à faire des préconisations au niveau de l'entreprise les plus adaptées possibles à l'état de santé du salarié.



## LETTRE A UN AUTRE MEDECIN (2): CONTINUITE DES SOINS

Cher Confrère,

Cher(e) confrère (**consœur**),

En tant que médecin du travail en charge de l'**entreprise (mentionner la branche d'activité)**, je suis votre patient(e), **M / Mme XXL** depuis (**nombre de mois - années**).

Il / elle **me dit** présenter depuis (**nombre de semaines, mois**) un état de souffrance mentale liée à son activité professionnelle (**la décrire en quelques mots - contenu du travail, positionnement hiérarchique, principales contraintes ....** - ).

**M. / Mme...** me signale : **Doléances, SIGNES Fonctionnels** et j'ai moi-même pu constater **Observations Cliniques**.

Je voudrais avoir votre avis et vous remercie d'avance pour la prise en charge que vous pourrez faire pour aider ce patient qui nécessite **un soutien et un suivi** afin de pouvoir envisager de reprendre le travail.

Je reste à votre disposition pour en discuter,

DR KN....

### Commentaire [u7]:

Ici, écrit rédigé à l'attention d'un autre médecin, dans le cadre d'une demande **d'un avis complémentaire** pour assurer la continuité des soins

LETTRE A UN AUTRE MEDECIN (3) :  
DEMANDE AVIS EXPERTAL ... TRANSMISSION ?  
A DISCUTER AVEC LA VEILLE JURIDIQUE

DR. (références du psychiatre)

Dr. KN...,  
Médecin du travail GIMS,  
Centre/ Marseille  
Email: [www@gims13.com](mailto:www@gims13.com)  
Tel :

Le /.../2015

Cher confrère,

Merci de recevoir Mme XXL,

Objet :

Demande d'un avis expert dans le cadre d'une dégradation de l'état psychique de la patiente et des relations au travail, sur la possibilité ou non d'être maintenue à son poste de travail sans risque pour elle (exposition à des situations déstabilisantes) et **pour les autres**.

Situation actuelle :

Elle présente depuis plusieurs années des difficultés relationnelles avec sa hiérarchie et ses collègues

Qui se sont fortement aggravées ces derniers temps avec un comportement agressif décrit au travail.

La situation est devenue ingérable car aux dires de son encadrement, elle ne respecte aucune procédure de travail ; « non-respect des horaires, absences répétées non justifiées, congés sans préavis, travail plus ou moins fait » ...

Elle semble dans une phase de mise en danger avec des idées envahissantes, un sentiment constant « d'être observée », « d'être violée dans son intimité », de persécution qu'elle essaie de contrôler sans pouvoir « discerner » la réalité, de sa perception. Tout cela avec dans un discours à peu près calme mais retenu.

Les collègues ont peur de ces accès d'humeur et certains ne veulent plus se retrouver seuls avec elle.

Les personnes qui partagent son bureau indiquent devoir « subir ses humeurs ».

Elle est souvent dans de mauvaises dispositions et cela se manifeste par des « cris, hurlements vis-à-vis des interlocuteurs lors de ses nombreux appels téléphoniques personnels, claquements de porte, accusations de vols d'effets personnels », « projection d'objets dans la pièce lorsqu'elle est énervée », regards ressentis comme « agressifs » et propos « inquiétants » (voir courrier alerte collègue de travail ci joint). Son chef d'équipe, très compatissant au début commence à souffrir de cette situation et ne semble plus pouvoir le supporter.

En résumé, ils ont de plus en plus de mal à accepter ces conditions de travail, cette ambiance d'agressivité, et se sentent quelquefois en danger.

L'équipe a saisi le CHSCT car ils estiment que leurs conditions de travail sont dégradées.

La direction dit être complètement désemparée ne sachant de quelle façon agir.

Plusieurs fois, elle a été convoquée par la DRH pour tenter de redéfinir avec elle le cadre de ses activités et les règles.

Elle dit être suivie par son généraliste tout en assurant ne prendre aucun traitement et y aller pour la narcolepsie et le renouvellement de son mi-temps thérapeutique.

Le médecin effectivement prescrit au décours des arrêts maladie, les temps partiels thérapeutiques encore acceptés par la sécurité sociale (durée max 3 ans).

Elle ne veut pas passer en IV1 ou IV2 de peur d'être stigmatisée. Pas de RQTH.

Je n'ai toujours pas réussi à lui faire prendre conscience de la nécessité d'être suivie et traitée de façon sérieuse.

Pour rappel, Mlle XXL ... est actuellement en mi-temps thérapeutique.

Elle va donc prochainement consulter son médecin pour la prolongation de son mi-temps thérapeutique.

En attendant votre RDV, je l'ai mise « apte provisoire pour un mi-temps thérapeutique en télétravail, avec le moins de contact possible avec ces collègues, et à revoir à l'issue de votre consultation ».

Merci d'avance pour votre aide et réponse,

Bien confraternellement,

Dr. KN ...

PS :

\* Le poste occupé avant mes nouvelles restrictions était un poste déjà aménagé sur le plan technique et organisationnel (travail sur écran, pas de manipulations de substances dangereuses, bureau isolé).

Dans la réalité elle travaille dans un bureau collectif et reste rattachée à son chef d'équipe.